



AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Propriétaires occupants
- Propriétaires bailleurs
- Occupants à titre gratuit
- Locataires



Propriétaires
occupants



Propriétaires
bailleurs



Occupants à
titre gratuit



Locataires

POUR QUEL LOGEMENT ?

Les logements de plus de 2 ans en résidence principale ou secondaire.

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) ?

• Dans le cadre de la politique des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), **l'État oblige les producteurs et/ou fournisseurs d'énergie** (les obligés) à faire des économies d'énergie au sein de leur propre entreprise ou aider d'autres personnes à en faire. Pour chaque obligé, si l'objectif d'économie n'est pas atteint au cours d'une période donnée, il reçoit une amende.

- Une nouvelle obligation dédiée **au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique** a été mise en place depuis le 1^{er} janvier 2016. Cette nouvelle obligation pourra être remplie par la mise en oeuvre d'actions d'économies d'énergie au bénéfice de ménages situés sous un **certain plafond de revenus**, ou par la contribution à des **programmes d'accompagnement de ces ménages** (formation, information, innovation).
- Les actions au **profit des ménages les plus modestes** (sous plafond de ressources) seront encouragées par un système de bonification.

QUI DOIT RÉALISER LES TRAVAUX ?

Depuis le 01/07/2015, les professionnels effectuant les travaux doivent être **«Reconnu Garant de l'Environnement»**.



TROUVER UN ARTISAN RGE

Pour trouver votre artisan RGE consultez le www.renovation-info-service.gouv.fr

QUEL EST LE MONTANT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE) ?

Les travaux d'amélioration énergétique réalisés chez les particuliers génèrent des kWhcumac selon un calcul réglementaire défini dans des fiches d'opérations standardisées (renseignements : www.developpement-durable.gouv.fr/Modalites-de-la-troisieme-periode.html).

Les obligés vont alors proposer de **valoriser ces économies d'énergie** contre des avantages : argent comptant, prêt à taux bonifiés, prime, bon d'achat, diagnostic, prime à la casse, etc .

Exemples de primes :

Les calculs ont été réalisés sur un échantillon de travaux éligibles, sur la plateforme de simulation d'un obligé. Le montant peut être différent d'un obligé à l'autre, selon la période d'application et selon le département.

EXEMPLE : Maison individuelle de 100 m ² (au 12/01/2017) - Département 32	ÉNERGIE DE CHAUFFAGE APRÈS TRAVAUX	
	Chauffage électrique ou pompe à chaleur	Chauffage fioul, gaz, bois
Isolation des combles 100 m ²	456 €	722 €
Isolation des murs 100 m ²	760 €	1 178 €
Chaudière à haute performance énergétique	/	151 €
Pompe à chaleur air/eau 111 ≤ Etas < 120	207 €	/
Chaudière biomasse	/	443 €

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ?

Le particulier choisit une offre et ne peut valoriser ses CEE qu'une seule fois.

En pratique, la proposition de valorisation des CEE doit être faite AVANT la signature des devis.

Deux pistes principales :

- **Les propositions des artisans :** un artisan partenaire d'un obligé proposera les offres de celui-ci sur le devis,
- **La recherche active :** le particulier peut négocier les économies réalisables grâce aux travaux envisagés directement auprès des obligés, notamment sur leurs sites internet.

Une fois les travaux effectués, le particulier adresse les différents justificatifs à l'obligé avec lequel il a choisi de travailler pour se faire verser la prime.

PLUS DE PRÉCISIONS ...

Précisions et listes des travaux éligibles et des obligés sur : <http://ecocitoyens.ademe.fr/financer-mon-projet/renovation/les-aides-des-entreprises-de-fourniture-denergie-cee>

En cas de travaux financés par le programme «Habiter Mieux» de l'ANAH, le cumul avec les CEE n'est pas possible, car c'est l'ANAH qui les récupère.



ZOOM SUR LES CEE "COUPS DE POUCE"

Cette opération mise en œuvre dans le cadre de la **charte d'engagement "coup de pouce économies d'énergie"** avait pour objectif d'inciter financièrement les consommateurs en situation de précarité énergétique à remplacer leur chaudière par une chaudière plus performante, à équiper leur système de chauffage électrique d'un programmateur centralisé et/ou à isoler leurs combles.

Fort de son succès, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a lancé un nouveau programme appelé Coup de pouce CEE 2018.

Composé de 5 offres dédiées aux ménages à faibles revenus, ce dispositif concerne le remplacement des chaudières à fioul par :

- Pompes à chaleur air/eau
- Pompes à chaleur hybride
- Chaudière biomasse
- Système solaire combiné
- Le raccordement au réseau de chaleur EnR&R*.

* Réseau de chaleur alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou de récupération

Quels sont les montants des primes ?

Opérations	Ménage très modeste	Ménage modeste
Chaudière biomasse performante	3 000 €	2 000 €
Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	3 000 €	2 000 €
Système solaire combiné	3 000 €	2 000 €
Pompe à chaleur hybride	3 000 €	2 000 €
Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R*	500 €	350 €
Isolation des combles	15 €/m ²	10 €/m ²

Plus d'informations :

Consulter le www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2018-2020

QUELQUES PISTES POUR COMPARER PLUSIEURS PROGRAMMES CEE *

Les programmes CEE peuvent prendre des formes diverses : primes, bons d'achats, déductions sur facture énergétique, déductions sur facture de travaux, prêts à taux bonifiés, diagnostics énergétiques, mise en relation avec un réseau d'entreprises...

Si vos ressources sont inférieures aux plafonds de l'ANAH « très modestes », la valorisation des CEE peut être plus importante. Tous les programmes ne proposent pas cette majoration. Si tel est votre cas, recherchez les offres qui prennent en compte votre revenu fiscal de référence.

**Liste non exhaustive et ne constituant aucun agrément.*

RAPPEL

Attention, la valorisation des CEE n'est pas cumulable avec une aide de l'ANAH classique mais peut l'être avec Habiter Mieux Travaux Simples.

I AIDES FINANCIÈRES EN ARGENT COMPTANT

• Les obligés :

- **Avia et Groupe Picoty** : www.primesenergie.fr
- **Avia et Thevenin & Ducrot** : www.energie-prime.fr
- **CLCV** : www.primecashenergie.com
- **Total** : www.lenergetoutcompris.fr/aides-et-financement/prime-energie
- **Ecofioul** : www.solutions-fioul.fr/les-aides-financieres-ecofioul
- **ENGIE** : <https://particuliers.engie.fr/economies-energie/primes-prets-credits-impots/prime-economie-energie.html>
- **Butagaz** : www.butaprim.es.fr/
- **Antargaz** : www.antargaz.fr/particuliers/aides-financieres.html
- **Finagaz** : www.finagaz.fr/particuliers/economies-energie/aides-et-subsventions/primes-ecodeclis
- **CAPEB/total** : www.lesecoprimes.fr
- **ÖkofEN** : www.okofen.fr/fr/Prime_CEE
- **Edf** : www.prim-energie-edf.fr
- etc.

• Plateformes :

- www.ceenergie.com
- www.chequestravaux.com
- www.calculeo.fr
- www.consonopro.com/prime-energie
- www.cheques-energie.fr
- primesecoenergie.com
- etc.

I AIDES FINANCIÈRES EN BONS D'ACHAT

- **Leclerc** : www.lenergiemoinscher.com/les-primes-energie
- **Auchan** : www.prim-eco-energie.auchan.fr
- **Carrefour** : www.prim-eco-travaux-carrefour.fr
- **Leroy Merlin** : www.leroymerlin.fr/v3/p/services/la-prime-energie-l1308220626
- **Castorama + Avia** : www.prim-energie-casto.castorama.fr
- **Mr Bricolage et ESSO** : Bricoprime : www.bricoprime.fr/
- **Brico Depot** : www.prim-energie.bricodpot.fr
- **Bricomarché** : www.bricomarche.com/content/primeu-bricoenergie
- **Brico cash** : bricocash.geoportal-prod.geopl.com
- etc.

I PRÊT À TAUX BONIFIÉ

- **ENGIE** : <https://particuliers.engie.fr/economies-energie/primes-prets-credits-impots.html>
- **EDF** : <https://travaux.edf.fr/financement/financez-vos-travaux-avec-edf>

I OFFRE COUP DE POUCE SOUS CONDITION DE RESSOURCES

www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie

